



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET  
DEUX MILLE VINGT ET UN

Affaire 05-280721

Changement de destination de la maison funéraire en école de musique – Validation du complément de financement de l'opération au titre du PRR 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 23

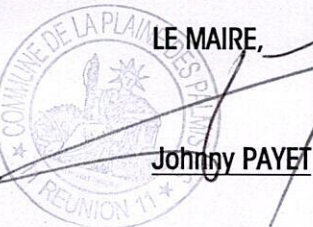
Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,  
  
Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

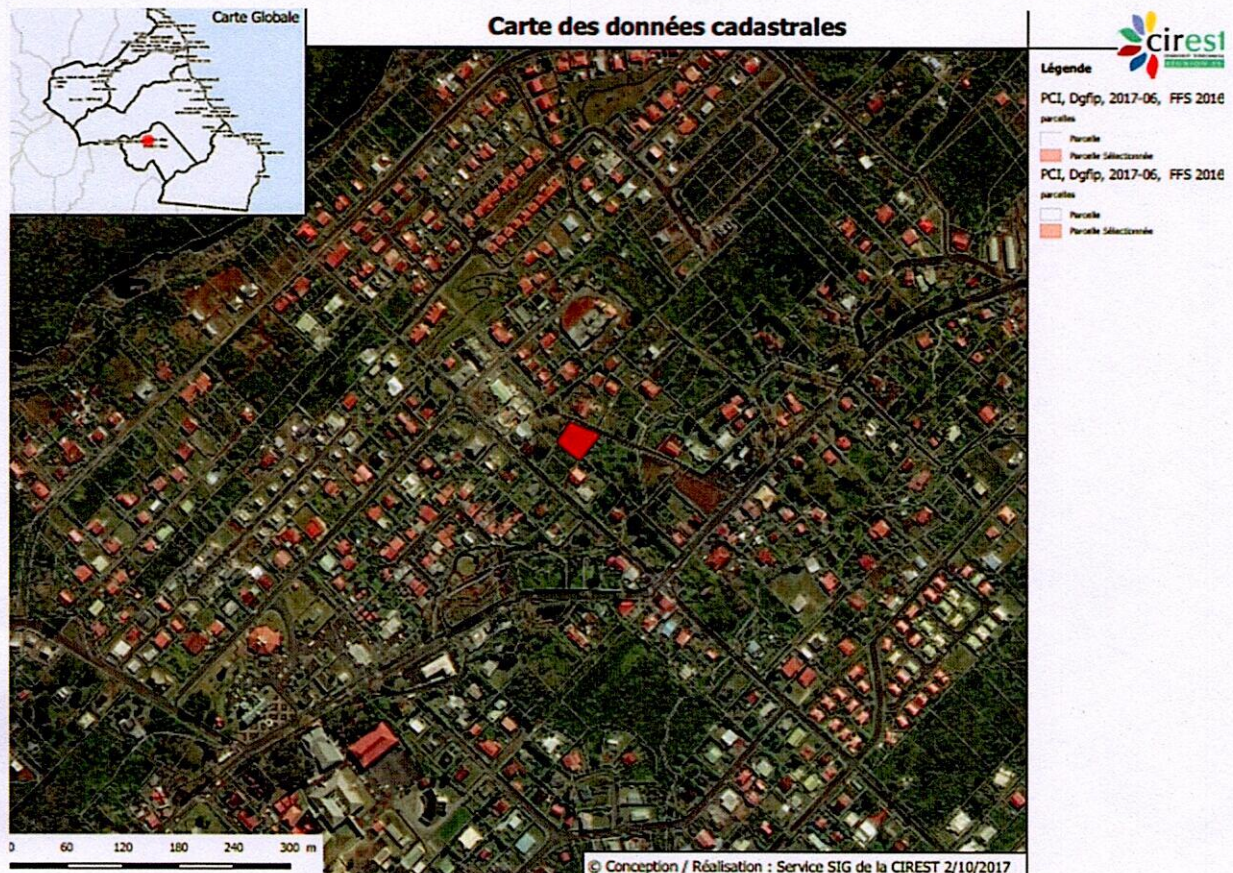
**ABSENT(S) :-** Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale

**PROCURATION(S) :** Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

## Affaire 05-280721

### Changement de destination de la maison funéraire en école de musique – Validation du complément de financement de l'opération au titre du PRR 2021

Lors de la séance du 12 octobre 2017, le Conseil Municipal avait validé le projet de construction d'une maison funéraire sur la commune de La Plaine des Palmistes (annexe page Erreur ! Signet non défini.). Celle-ci se situe sur le terrain d'assiette AH 479, d'une superficie de 1 006 m<sup>2</sup>.



*En rouge, la parcelle concernée par le projet de maison funéraire*

Cependant, suite à diverses difficultés avec les riverains, il est proposé de transformer la maison funéraire en école de musique. Afin de faire face à ce changement de destination qui génère une plus-value importante, la municipalité a sollicité un complément de financement, au titre du PRR 2<sup>ème</sup> génération, afin de rendre l'ouvrage conforme à sa destination finale.

Au regard de l'enveloppe initialement prévue par la délibération de 2017, le besoin de financement complémentaire est de 144 000 € HT, pour les adaptations de l'ouvrage et la partie acoustique. La présente délibération a pour objet de valider le changement de destination et le plan de financement correspondant pour ce projet, retenu dans le cadre de l'appel à projets « Plan de relance régionale 2021 » lancé par la Région Réunion en mars 2021.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210728-DCM05-2021-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2021  
Date de réception préfecture : 09/08/2021

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le financement de cette opération qui est évaluée à 144 000.00 € HT, au titre du Plan de Relance Régional 2021. Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant global de l'opération (HT)	144 000.00 €
Dont financement de la Région au titre de PRR 2021 (90% - HT)	129 600.00 €
<b>RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE (HT)</b>	<b>14 400.00 €</b>
TVA à la charge de la Commune (8.5%)	12 240.00 €
<b>TOTAL GENERAL (TTC)</b>	<b>156 240.00 €</b>

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 3 abstentions (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER),

**VALIDE** les termes du présent rapport,

**VALIDE** le changement de destination de la maison funéraire en école de musique,

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

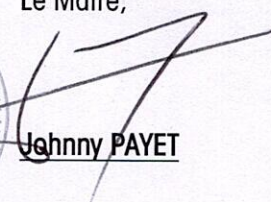
---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



  
Johnny PAYET